

L'honorable Michael J. Bryant
Procureur général de l'Ontario
Ministère du Procureur général
720, rue Bay, édifice McMurtry-Scott
Toronto ON M5G 2K1

Monsieur le Procureur général,

En janvier 2005, vous avez annoncé la création du Comité de la justice et des médias, formé de sept membres, et vous nous avez lancé le défi suivant : définir les enjeux et rôles des médias dans le système de justice du XXI^e siècle.

Nous avons tenu notre première réunion, adopté notre mandat (voir l'Annexe A), invité les intervenants à nous soumettre des mémoires et créé un site Web public d'information.

Les médias d'information nous ont répondu nombreux : des plus grands aux plus modestes, de la radiotélévision à la presse écrite. Nous avons aussi reçu les commentaires de juristes de tous horizons : juges, agents de police, avocats, administrateurs. En tant que membres du Comité, nous avons été à la fois impressionnés et consternés par ce que nous avons appris. Certains témoignages étaient émouvants : un homme pleurait la mort de son frère poussé au suicide par la publicité faite autour des accusations portées contre lui et dont il avait été plus tard blanchi; un jeune reporter, peu familier de la règle d'outrage au tribunal, avait désormais un casier judiciaire; un défenseur des enfants, furieux, nous faisait parvenir la photo du personnage central d'une affaire d'adoption reprise dans les journaux – une petite fille, montrée presque nue. Certains récits étaient révoltants, d'autres édifiants et certains presque comiques. Nous avons aussi entendu de nombreuses anecdotes touchantes d'intelligence, de professionnalisme et de compassion.

Nous sommes tous reconnaissants du temps, du dévouement et des efforts que nous ont consacrés ces organisations et particuliers, en venant nous parler ou en nous écrivant, et nous donnons leurs noms à l'Annexe B. Ils ont mesuré l'importance de notre initiative et sont prêts à continuer à nous aider à atteindre nos objectifs. La franchise de leurs commentaires, la qualité des mémoires et la passion avec laquelle les arguments nous ont été présentés, nous ont permis de mieux comprendre les problèmes.

Nous avons appris une foule de choses, mais deux sont fondamentales :

1. Le système actuel ne fonctionne pas aussi bien qu'il le devrait.
2. Toutes les parties sont déterminées à améliorer la situation et les relations entre le système de justice et les médias.

Dans notre rapport, nous formulons des recommandations sur le travail à faire. Nous pensons aussi qu'il est important que vous compreniez le contexte philosophique dans lequel ces recommandations sont faites.

En particulier, vous nous avez demandé si les rôles et responsabilités des intervenants reflètent des valeurs adaptées au XXI^e siècle.

Nous répondons par l'affirmative.

Les principes fondamentaux du journalisme : vérification, indépendance, impartialité, recherche de la vérité; et les principes constitutifs de la justice : présomption d'innocence, transparence des tribunaux, équité – n'ont pas besoin d'être revus. Ils sont la marque de notre démocratie et le fondement de notre civilisation. Notre société a changé et la technologie a évolué. Les valeurs sur lesquelles reposent le journalisme et le système de justice peuvent, et doivent, s'adapter à ces changements.

Pour y parvenir, nous pensons qu'il faut trouver un juste équilibre entre les intérêts de tous qui, parfois, semblent opposés. L'entreprise n'est pas aisée. L'évolution de la société et de la technologie fait que nous avons un besoin pressant de clarifier et de repenser les choses.

Il est essentiel que le public ait confiance dans le système de justice. Si nous voulons avoir les normes les plus élevées en Ontario, il faut apporter des réformes majeures. Trop souvent, on nous a parlé d'un système où les règles sont appliquées sans uniformité et d'une presse qui n'a pas les connaissances nécessaires.

Monsieur le Ministre, nous vous avons demandé s'il y avait des questions qui échappaient à notre mandat. Vous nous avez répondu que non et nous vous avons pris au mot.

Notre objectif est que le système de justice et les médias ontariens établissent des normes d'excellence qui seront adoptées dans le monde entier.

Notre vision est la suivante :

Le système de justice et les médias ontariens doivent établir des normes d'excellence et de leadership, dans la forme et dans la pratique, en matière de procès équitables, de transparence des tribunaux, de respect de la vie privée, de communications entre le système de justice et les médias, de journalisme éclairé et de sensibilisation du public.

Cet énoncé de mission s'articule autour de cinq grands principes qui ont guidé nos discussions et nous aidé à formuler nos recommandations.

1. **TRANSPARENCE** : L'administration de la justice doit être transparente. Cela veut dire que les médias et le public doivent avoir librement accès aux instances et aux documents judiciaires, sous réserve des restrictions imposées par la loi.
2. **ACCÈS** : Les procédures d'accès à l'information doivent être claires, uniformes et efficaces.
3. **FORMATION** : Il est essentiel que les deux professions soient bien informées et aient un niveau élevé de compréhension et de formation.

4. DES INTERVENANTS ÉGAUX, MAIS INDÉPENDANTS : Le système de justice et les médias ne doivent pas être considérés comme des partenaires, mais plutôt comme des égaux. Dans une démocratie constitutionnelle, chacun doit respecter le rôle de l'autre.
5. RESPECT DES DROITS EN MATIÈRE DE VIE PRIVÉE : Les droits en matière de vie privée des enfants, des victimes d'actes criminels et d'autres personnes vulnérables doivent être respectés à la fois par les médias et par le système de justice.

Les membres du Comité demandent respectueusement au procureur général d'adopter cette vision et les principes qui l'accompagnent.

Votre appui signalera qu'une ère nouvelle commence pour le système de justice et les médias qui ont affaire à lui quotidiennement.

Comme vous le verrez, nos recommandations découlent des principes énumérés ci-dessus. Nous aimerions ajouter que chaque recommandation a été adoptée à l'unanimité. Nous pensons qu'elles sont une façon moderne et appropriée d'équilibrer les intérêts de toutes les parties en cause.

Nous aimerions aussi vous remercier, le gouvernement et vous-même, d'avoir choisi d'approfondir cette importante question. Notre tâche n'aurait pas été possible sans le travail infatigable et le dévouement du personnel du ministère dirigé par Linda Kahn.

Enfin, nous considérons comme un plaisir et un honneur d'avoir siégé à ce Comité.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'assurance de notre très haute considération.



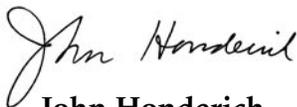
Chef Paul Hamelin
*Ancien président, Ontario
Association of Chiefs of Police*



Juge James MacPherson
Cour d'appel de l'Ontario



Ralph Steinberg
*Ancien président, Criminal Avocats'
Association*



John Honderich
*Ancien éditeur, rédacteur
et reporter au Toronto Star*



Trina McQueen
*Reporter à la télévision et journaliste,
professeure en gestion de la radio-
diffusion, Schulich School of Business,
Université York*



Benjamin Zarnett
*Ancien président, The Advocates'
Society*



Paul Lindsay
*Sous-procureur général adjoint,
Division du droit criminel,
ministère du Procureur général*

Août 2006